



RAPPORT 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



SYNTHÈSE

RECETTES D'EXPLOITATION
(EAU)

82,6 M€

RECETTES D'EXPLOITATION
(ASSAINISSEMENT / GEPU)

92,3 M€



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022

EAU POTABLE
649
COMMUNES

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**
608
COMMUNES

397 000
ABONNÉS
EN EAU POTABLE

302 000
LOGEMENTS DESSERVIS
EN ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

54,2
MILLIONS DE M³
D'EAU POTABLE
DISTRIBUÉS

34,2
MILLIONS DE M³
D'EAU USÉE TRAITÉS

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**
510
COMMUNES

11 300 km
DE CONDUITES
DE DISTRIBUTION

7 600 km
DE RÉSEAUX DE COLLECTE

EAUX PLUVIALES
538
COMMUNES

39,1 M€
TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

47,1 M€
TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT

**DÉFENSE
EXTÉRIEURE
CONTRE L'INCENDIE**
492
COMMUNES

EAU : 2,38 €

ASSAINISSEMENT : 3,22 €

5,60 € TTC/m³

POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120M³/AN

12 600
POINTS D'EAU INCENDIE

Sommaire

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT	4
2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE	5
EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION - ACCROISSEMENT D'ACTIVITE DES REGIES.....	5
COMMUNES EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	8
CARTE DES COMMUNES ADHERENTES AU SIDEN-SIAN.....	9
3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE	10
3.1. LES COMMUNES ET LEURS UNITES DE DISTRIBUTION	10
3.2. LES COMMUNES ET LEUR RESEAU DE DISTRIBUTION	13
3.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	15
3.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
3.5. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE.....	16
3.6. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	17
4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE	18
4.1. LES OUVRAGES DE DEFENSE INCENDIE DES COMMUNES	18
4.2. TARIFICATION - AUTOFINANCEMENT NET ET DEPENSES D'EQUIPEMENT	18
5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19
5.1. LES COMMUNES ET LEURS AGGLOMERATIONS D'ASSAINISSEMENT	19
5.2. LES COMMUNES ET LEUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	23
5.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	26
5.4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	27
5.5. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT DU SERVICE.....	27
5.6. ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	28
6. LES EAUX PLUVIALES	28
6.1. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE.....	28
7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	29
7.1. LES INDICATEURS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	29
7.2. ACTIVITES DU SERVICE	29
7.3. TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	29
8. LA FACTURE TYPE	30
8.1. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	30
8.2. FACTURE TYPE EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	30
9. SYNTHESE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES	32
9.1. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	32
9.2. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	33
9.3. LES INDICATEURS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	33

Edité le 05/09/2023

1. LA GOUVERNANCE DU SIDEN-SIAN ET DE SES REGIES NOREADE EAU ET NOREADE ASSAINISSEMENT

Le SIDEN-SIAN est un syndicat mixte fermé portant plusieurs compétences à la carte, relatives au cycle de l'eau :

- Eau potable (Production et distribution)
- Assainissement collectif et non collectif
- Gestion des eaux pluviales urbaines
- Défense extérieure contre l'incendie
- Gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

Son histoire débute en 1950 avec la création du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord) et en 1971 avec la création du SIAN (Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord) : une fusion des deux syndicats a été finalisée en 2009 pour former le SIDEN-SIAN.

Le SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical de 135 élus représentant le territoire de compétence qui se réunit au moins 4 fois par an, ainsi qu'un Bureau Syndical de 40 membres. Le SIDEN-SIAN a mis en place une Commission d'Appels d'Offres (CAO) ainsi qu'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) avec des associations représentant les abonnés.

Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, le SIDEN-SIAN est doté depuis le 1er juillet 2019 de deux régies à simple autonomie financière :

SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Le Conseil d'Exploitation des régies Noréade est appelé à donner un avis préalable à l'ensemble des délibérations du Bureau et du Comité Syndical concernant le fonctionnement des régies. Il est composé des 40 membres du Bureau Syndical et de 3 membres représentant des associations de consommateurs.

Les régies Noréade ont pour mission de fournir en permanence aux abonnés une eau respectant les critères de potabilité avec un accès au service pour tous. Elles agissent également pour la préservation du milieu naturel et notamment des ressources en eau en assurant la collecte et le traitement des eaux usées. Pour le compte du SIDEN-SIAN, elles assurent également la gestion des ouvrages relevant de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et de la Défense Extérieure Contre les Incendies.

NOTRE MISSION DE SERVICE PUBLIC

Permettre aux communes, quelle que soit leur taille, de disposer des capacités techniques et financières nécessaires au développement et au maintien d'un service public de distribution d'eau potable et d'assainissement au plus juste prix. Pour ce faire, nous réalisons de véritables investissements d'ouvrages publics d'intérêt général.

NOS ENGAGEMENTS

Intérêt général
Qualité et continuité de service
Transparence vis à vis du service rendu
Proximité

NOS PRINCIPES D'ACTION

Solidarité Intercommunale
Transfert complet des compétences (Maîtrise d'ouvrage et exploitation)
Péréquation tarifaire
Exploitation directe des services

La direction générale et les services supports sont situés à WASQUEHAL. Le territoire de compétences regroupant les 730 communes adhérentes est couvert par 8 Centres d'Exploitation situés à AVESNELLES, BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS, CASSEL, LA GORGUE, LE QUESNOY, PECQUENCOURT NORD, PECQUENCOURT SUD et URVILLERS. Un centre de travaux à ORCHIES, ainsi qu'un Service Relation Abonnés à MONTIGNY-EN-OSTREVENT, viennent compléter le dispositif. (Voir carte page 9)

2. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE COMPETENCE

729 communes et 28 EPCI du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme font confiance au SIDEN-SIAN pour leur service d'eau potable et/ou leur service d'assainissement et font de notre syndicat le plus vaste groupement, en nombre de communes adhérentes, intervenant dans ces domaines en France.

Le nombre de communes adhérentes au SIDEN-SIAN par compétence transférée est le suivant :

Compétences transférées	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	Communes exploitées par Noréade	Communes sous contrats de D.S.P.
Eau Potable (Production-Distribution)	644	649 (+5)	632	17 (10 contrats)
Assainissement Collectif	594	608 (+14)	582	26 (6 contrats)
Assainissement Non Collectif	503	510 (+7)	501	9 (4 contrats)
Gestion des Eaux Pluviales	518	538 (+20)	531	7 (3 contrats)
Défense Extérieure Contre l'Incendie	476	492 (+16)	492	-

Au 1er janvier 2022, pour la compétence Eau Potable : retrait de la commune de MAING (59) et de la commune d'EMERCHICOURT (59) (*Suite changement d'EPCI depuis la C.A. de la Porte du Hainaut vers la C.C. Cœur d'Ostrevent, avec ré-adhésion prévue en 2023*).

Au 1er janvier 2022, pour la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie : retrait des communes de LIEZ (02) et GUIVRY (02).

Extension du périmètre d'intervention - Accroissement d'activité des Régies

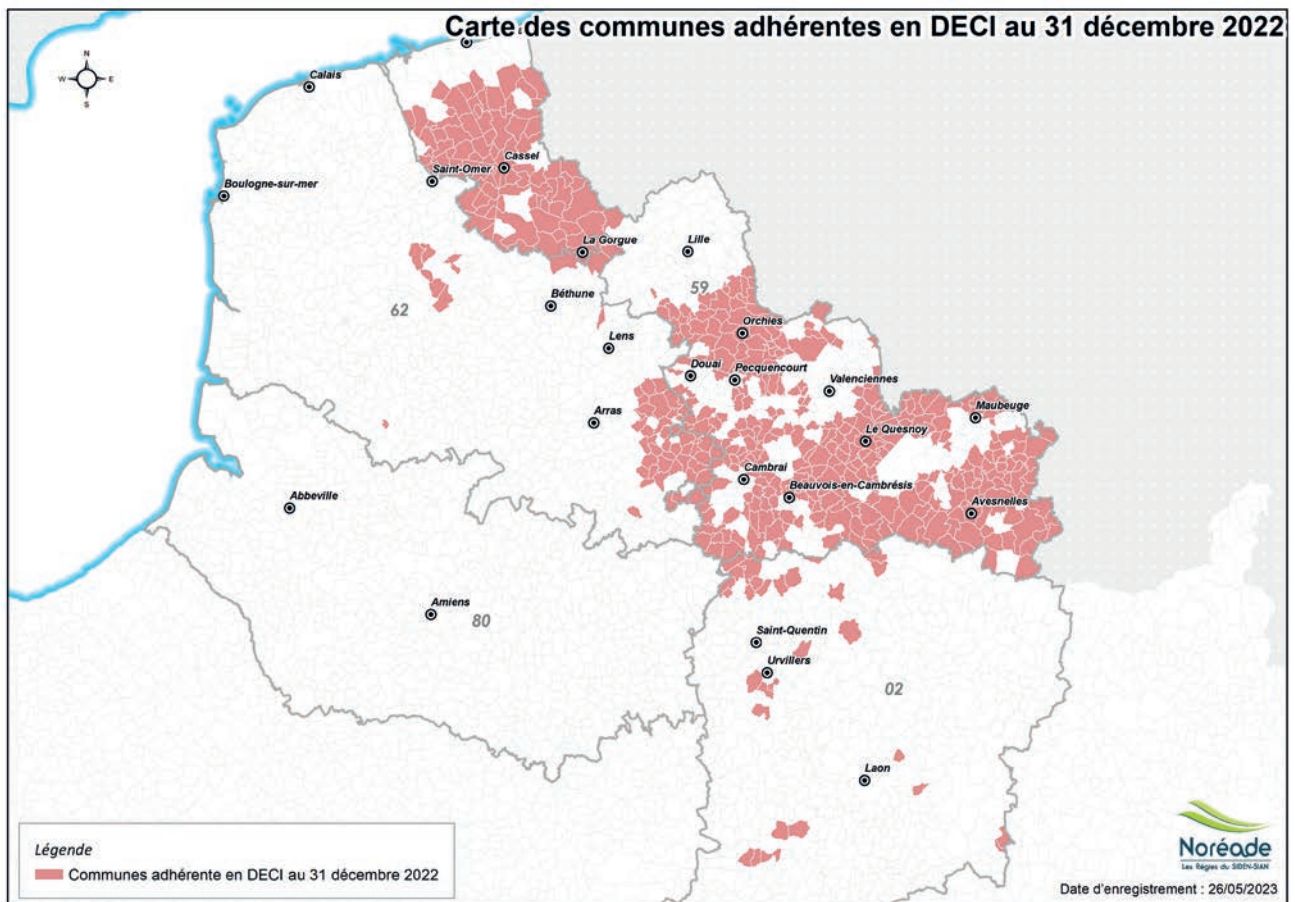
Service Public d'Eau Potable			
Communes (Département)	Population INSEE 2019	Date adhésion	Adhérent via
ESCAUTPONT (59)	4 236	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
FEBVIN-PALFART (62)	613	01/01/2022	Commune (<i>Avant 2022 : via EPCI</i>)
HASNON (59)	3 949	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
HERIN (59)	4 156	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
LA SENTINELLE (59)	3 133	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
RAISMES (59)	12 388	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
THIANT (59)	3 024	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
TRITH-SAINT-LEGER (59)	6 380	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut

La C.A. de la Porte du Hainaut a adhéré pour ces 7 communes avec transfert de la compétence "Eau Potable" suite à la dissolution du Syndicat des Eaux du Valenciennois (SEV). Elles représentent un poids total de population de 37 266 habitants et sont exploitées via un contrat de DSP en cours (voir page 8).

Par ailleurs, le contrat de DSP des communes suivantes est arrivé à terme fin 2021 : AVELIN, PONT-A-MARCQ, CAMPHIN-EN-CAREMBAULT, PHALEMPIN, OSTRICOURT, THUMERIES. Soit un poids total de population de 21 665 habitants concernant la compétence Eau Potable repris en exploitation en 2022 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau.

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)		
Communes (Département)	Population INSEE 2019	Date adhésion
ARLEUX (59)	3 204	01/01/2022
CORBEHEM (62)	2 319	01/01/2022
EVERGNICOURT (02)	552	01/01/2022
FLEURBAIX (62)	2 753	01/01/2022
FRESNES-LES-MONTAUBAN (62)	586	01/01/2022
HASPRES (59)	2 700	01/01/2022
HAUCOURT (62)	221	01/01/2022
HELESMES (59)	1 988	01/01/2022
HERRIN (59)	426	01/01/2022
HONDSCHOOTE (59)	4 142	01/01/2022
IZEL-LES-EQUERCHIN (62)	1 060	01/01/2022
LA GORGUE (59)	5 688	01/01/2022
LAUWIN-PLANQUE (59)	1 644	01/01/2022
MARCHIENNES (59)	4 647	01/01/2022
MORBECQUE (59)	2 565	01/01/2022
OBRECHIES (59)	275	01/01/2022
REMIGNY (02)	353	01/01/2022
SAILLY-SUR-LA-LYS (62)	3 982	01/01/2022

Ces 18 communes, représentent un poids total de population de 39 105 habitants



Service Public d'Assainissement Collectif (AC), Assainissement Non Collectif (ANC), Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU)				
Communes	Population INSEE 2019	Compétence(s)	Date adhésion	Adhérent via
ANIZY-LE-GRAND (02)	2 627	AC	01/01/2022	Commune
AUXI-LE-CHATEAU (62)	2 596	GEPU	01/01/2022	Commune (Avant 2022 : via EPCI)
BERMERAIN (59)	748	GEPU	01/01/2022	Commune
BRANCOURT-EN-LAONNOIS (02)	732	AC	01/01/2022	Commune
CAPELLE-SUR-ECAILLON (59)	150	GEPU	01/01/2022	Commune
CHAILLEVOIS (02)	171	AC	01/01/2022	Commune
DOUCHY-LES-MINES (59)	10 325	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
ESCARMAIN (59)	488	GEPU	01/01/2022	Commune
HASPRES (59)	2 700	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
HAULCHIN (59)	2 366	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
HAUSSY (59)	1 554	GEPU	01/01/2022	Commune
LA SENTINELLE (59)	3 133	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
MONTRECOURT (59)	225	GEPU	01/01/2022	Commune
NOYELLES-SUR-SELLE (59)	703	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
PINON (02)	1 725	AC	01/01/2022	Commune
PREMONTRE (02)	658	AC	01/01/2022	Commune
ROMERIES (59)	476	GEPU	01/01/2022	Commune
ROYAUCOURT-ET-CHAILVET (02)	257	AC	01/01/2022	Commune
SAINT-MARTIN-SUR-ECAILLON (59)	515	GEPU	01/01/2022	Commune
SAINT-PYTHON (59)	1 034	GEPU	01/01/2022	Commune
SAULZOIR (59)	1 707	GEPU	01/01/2022	Commune
SOLESMES (59)	4 398	GEPU	01/01/2022	Commune
SOMMAING (59)	407	GEPU	01/01/2022	Commune
THIANT (59)	3 024	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
TRITH-SAINT-LEGER (59)	6 380	AC, ANC, GEPU	01/01/2022	C.A. de la Porte du Hainaut
URCEL (02)	599	AC	01/01/2022	Commune
VENDEGIES-SUR-ECAILLON (59)	1 119	GEPU	01/01/2022	Commune
VERTAIN (59)	520	GEPU	01/01/2022	Commune
VIESLY (59)	1 434	GEPU	01/01/2022	Commune

La C.A. de la Porte du Hainaut a adhéré pour 4 communes avec transfert des compétences « AC, ANC, GEPU » suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de DOUCHY LES MINES, HASPRES et NOYELLES-SUR-SELLE (SIADHN) et à la dissolution du Syndicat Mixte d'Assainissement de Valenciennes (SMAV).

Ces 4 communes de DOUCHY-LES-MINES, HASPRES, NOYELLES-SUR-SELLE et LA SENTINELLE, représentent un poids total de population de 37 266 habitants et sont exploitées via un contrat de DSP en cours (page 8).

La C.A. de la Porte du Hainaut a également adhéré pour 3 communes (THIANT, HAULCHIN ET TRITH-SAINT-LEGER) avec transfert des compétences « AC, ANC, GEPU » suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'assainissement de PROUVY, THIANT, HAULCHIN ET TRITH-SAINT-LEGER (SIAPHTH) : ces communes ont été reprise en exploitation par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

L'ensemble des communes adhérentes reprises en exploitation « Assainissement Collectif » en 2022 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement représentent un poids de population de 18 539 habitants.

Par ailleurs, le contrat de DSP des communes suivantes est arrivé à terme fin 2021 : CAMPHIN-EN-CAREBAULT et PHALEMPIN, soit un poids total de population de 6 580 habitants concernant la compétence Assainissement Collectif repris en exploitation en 2022 par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Communes en Délégation de Service Public

Certains territoires sont gérés dans le cadre des contrats de délégation conclus avant la date d'adhésion au SIDEN-SIAN (Tableau présenté par compétence et par date d'échéance du contrat) :

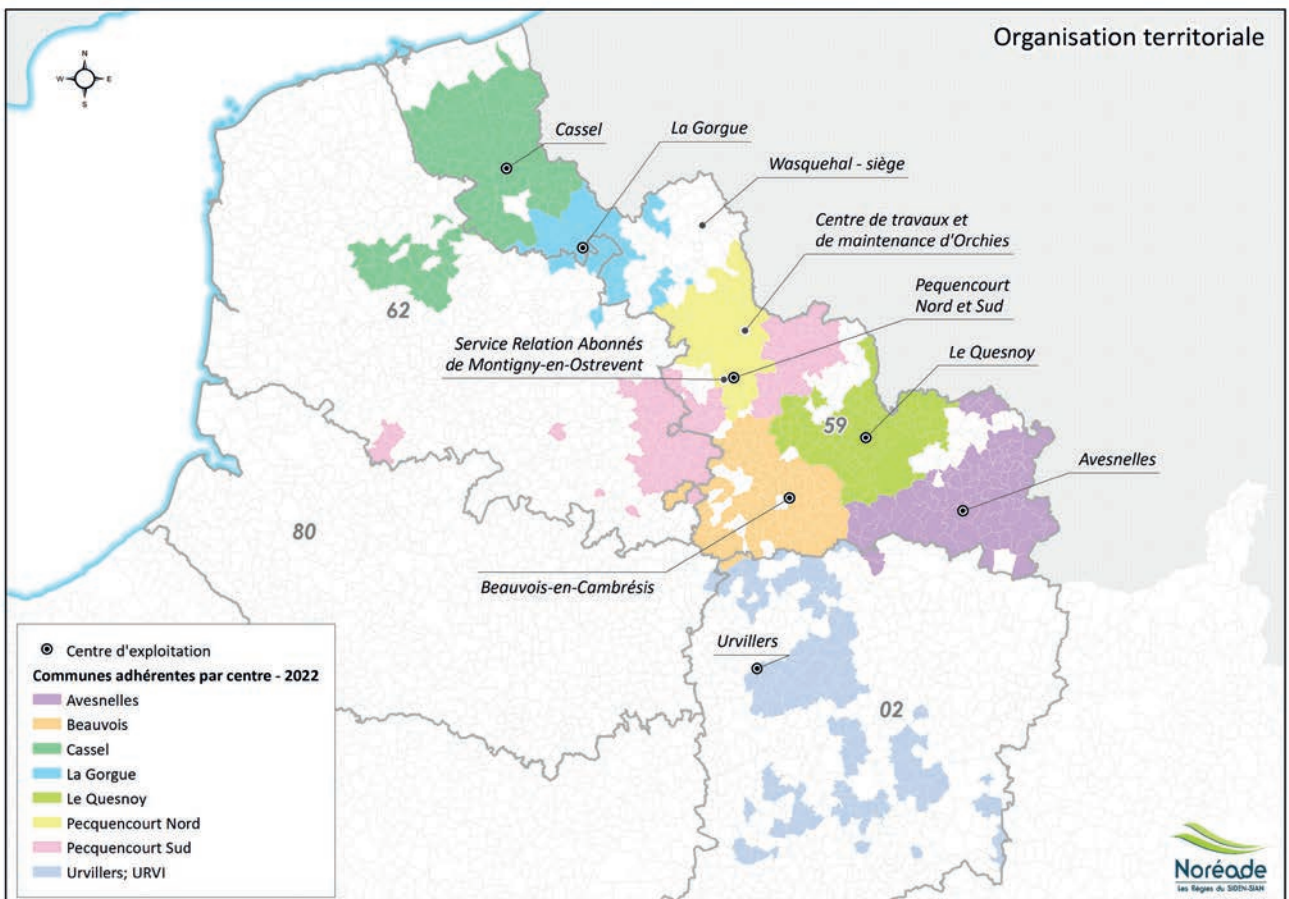
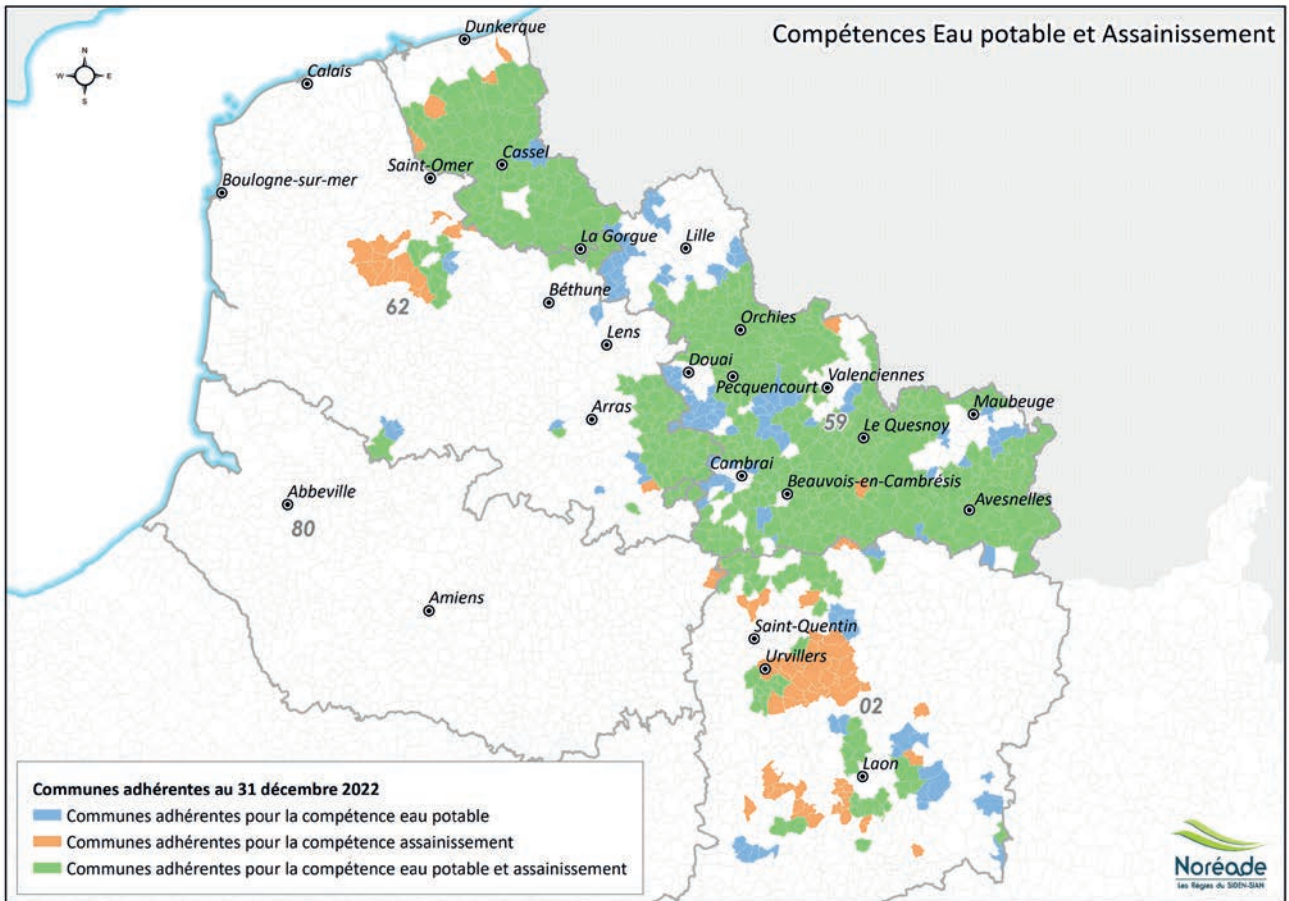
Communes	Structure Intercommunale d'origine au 01/01/2022	Population INSEE 2019	Exploitant du service	Échéance du contrat
Service Public d'Eau Potable : 17 communes (10 contrats)		TOTAL : 70 585 habitants		
SOMAIN	C.C. Cœur d'Ostrevent	12 011	Véolia Eau	31/12/2022
BUSIGNY	C.A. du Caudrésis et du Catésis	2 481	SUEZ	31/12/2022
CAUDRY		14 261	SADE	30/06/2023
ESCAUTPONT *	C.A. la Porte du Hainaut	4 236	SUEZ	30/06/2023
BOIRY-NOTRE-DAME	C.C. OSARTIS Marquion	450	Véolia Eau	31/12/2023
PELVES		762		
OPPY	C.A. OSARTIS Marquion	397	Véolia Eau	09/01/2028
CLARY	C.A. du Caudrésis et du Catésis	1 104	Véolia Eau	14/12/2031
HONNECHY		568	Véolia Eau	14/12/2031
MAUROIS		406		
HASNON *		3 949		
HERIN *	4 156			
LA SENTINELLE *	3 133			
RAISMES *	12 388			
THIANT *	3 024			
TRITH-SAINT-LEGER *	6 380			
ARLEUX-EN-GOHELLE	C.C. OSARTIS Marquion	879	Véolia Eau	08/03/2036

Service Public d'Assainissement Collectif : 26 communes (6 contrats) TOTAL : 95 658 habitants				
RAISMES	C.A. de la Porte du Hainaut	12 388	SUEZ (AC-GEPU)**	30/06/2023
LA SENTINELLE *		3 133	SAUR (AC-ANC)**	31/12/2023
CHEMY	C.C. Pévèle Carembault	784	SUEZ (AC-ANC-GEPU)**	31/12/2024
GONDECOURT		4 073		
HERRIN		426		
ANICHE	C.C. Cœur d'Ostrevent	10 168	Véolia Eau (AC)**	31/12/2026
AUBERCHICOURT		4 580		
BRUILLE-LEZ-MARCHIENNES		1 367		
ECAILLON		1 976		
HORNAING		3 583		
LEWARDE		2 453		
LOFFRE		727		
MARCHIENNES		4 647		
MASNY		4 154		
MONCHECOURT		2 541		
MONTIGNY-EN-OSTREVENT		4 833		
SOMAIN		12 011		
TILLOY-LEZ-MARCHIENNES		526		
VRED		1 361		
WANDIGNIES-HAMAGE		1 333		
WARLAING		598		
MORBECQUE	2 565	SUEZ (AC-ANC)**	31/03/2027	
STEENBECQUE	1 703			
DOUCHY-LES-MINES *	C.A. de la Porte du Hainaut	10 325	SUEZ (AC-ANC-GEPU)**	01/01/2030
HASPRES *		2 700		
NOYELLES-SUR-SELLE *		703		

* Adhésion en 2022

** AC = Assainissement Collectif, ANC = Assainissement Non Collectif, GEPU = Gestion Eaux Pluviales Urbaines

Carte des communes adhérentes au SIDEN-SIAN



3. LE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Le patrimoine Eau Potable du SIDEN-SIAN au 31/12/2022 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2022
Ouvrages de production d'eau potable	290
Unités de traitement d'eau potable	27
Ouvrages de stockage (Réservoirs et citernes)	343
Linéaire de canalisation d'eau potable	11 271 km

Indicateur	2019	2020	2021	2022
D101 Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année (recensement INSEE 2019 pour l'année 2022)	926 296	941 868	948 270	980 345

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P155.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	1,59	1,12	1,38	1,31

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'eau potable pour l'année 2022 s'élève à 521 pour 397 227 abonnés (pour rappel en 2021, il y avait 533 réclamations pour 386 663 abonnés).

3.1. Les communes et leurs unités de distribution

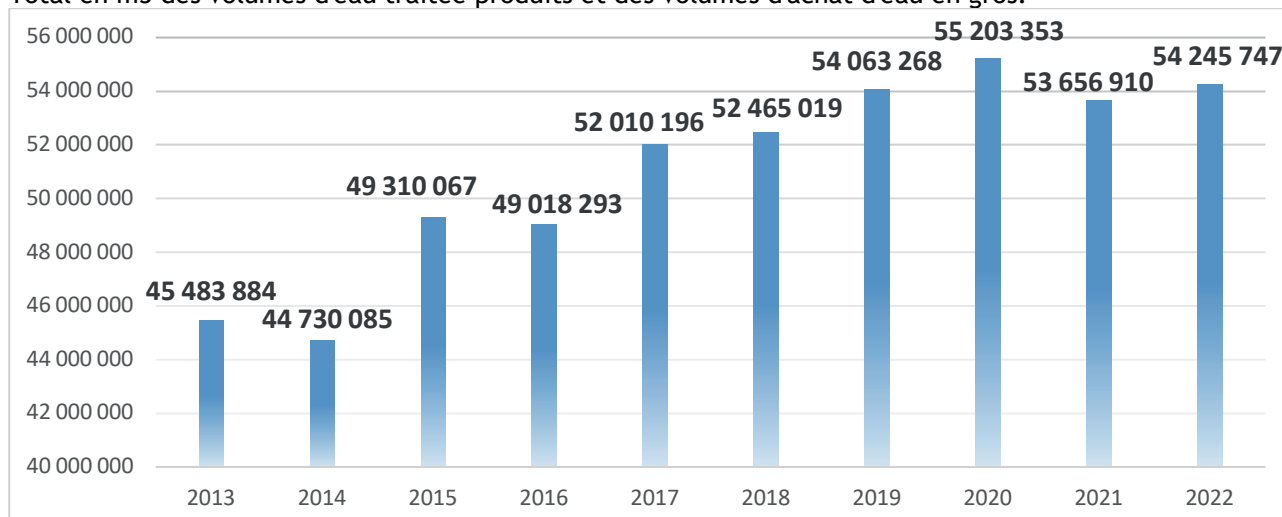
Le territoire desservi par le SIDEN-SIAN en eau potable est divisé en **Unités de Distribution Intercommunales (UDI)**. Chaque UDI est un secteur de distribution d'eau potable dans lequel la qualité de l'eau est réputée homogène. Cette eau peut être issue de points de production d'eau potable de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau, de transferts venant d'autres UDI ou d'achats d'eau en gros auprès d'autres collectivités.

Le bilan de la production d'eau potable des UDI en 2022

Nombre des U.D.I.	220
Volume d'eau traitée produit en 2022	47 623 820 m3
Volume d'eau acheté en gros en 2022	6 621 927 m3
Volume d'eau vendu en gros en 2022	2 309 816 m3

L'évolution des volumes mis en distribution dans les UDI (période 2013 - 2022)

Total en m3 des volumes d'eau traitée produits et des volumes d'achat d'eau en gros.



La protection de la ressource en eau potable

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est déterminé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) selon l'indicateur de performance ci-dessous.

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	71,89	72,10	72,21	72,28

L'évolution de cet indicateur ne tient pas uniquement compte de l'avancement de la protection de la ressource en eau mais est également tributaire de l'état des ouvrages de production repris dans le cadre d'adhésion de nouvelles communes, souvent avec des forages moins bien protégés, ce qui explique sa variation, bien que les captages aient un niveau croissant de protection. Le calcul de cet indicateur est réalisé selon un taux fixé par l'ARS sur chaque captage pondéré par le volume prélevé. A noter : Noréade à un taux de 94,83 % concernant le nombre de captages en exploitation protégés par DUP définitive par rapport au nombre de captages en exploitation (hors affermagés).

Eau prélevée en 2022	Volume en m3
Eau souterraine prélevée (99,53 %)	47 833 807
Eau superficielle prélevée (0,47 %)	224 157
Total	48 057 964

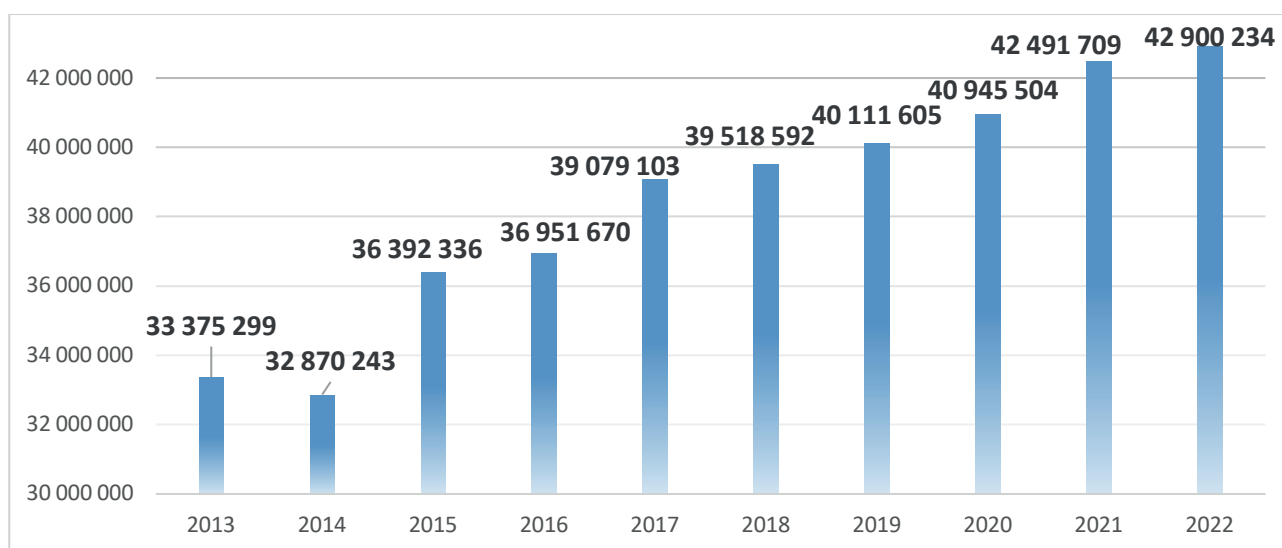
La performance des réseaux de distribution d'eau potable

Le bilan des volumes relatifs à la production d'eau potable

Volumes 2022	Total / m3
Volume d'eau potable vendu au cours de l'exercice	40 590 418
Volume consommé sans comptage (essais incendie)	173 240
Volume d'eau de service des installations de production	434 144
Volumes de service (purge, nettoyage réservoirs, analyseurs de chlore...)	527 240
Volume de vente d'eau en gros	2 309 816
Volume d'eau traitée produite	47 623 820
Volume d'achat d'eau en gros	6 621 927

L'évolution des volumes d'eau vendus sur la période 2013 - 2022

Total en m3 des Volumes d'eau potable vendus et des Volumes de vente d'eau en gros. L'augmentation du volume d'eau vendu à partir de 2015 est proportionnelle à l'augmentation du nombre d'abonnés.



Performance des réseaux de distribution de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P104.3 Rendement du réseau de distribution (%)	76,69	75,42	80,44	80,01

L'adhésion de nouvelles communes pouvant présenter un rendement médiocre peut faire fluctuer à la baisse cet indicateur. L'indicateur est aussi impacté par la crise sanitaire COVID-19 avec un taux de lecture des compteurs abonnés plus faible et la prise en compte d'estimations sur une partie des consommations plus importantes qu'habituellement.

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau (m3/Km/jour)	3,39	3,52	2,71	2,80

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés (m3/Km/jour)	3,73	3,69	2,89	2,98

La qualité de l'eau potable distribuée

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P101.1 Taux de conformité microbiologique (%)	99,95	99,99	99,97	99,98

Sur 15 698 paramètres microbiologiques analysés, 3 ont été déclarés non conformes.

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P102.1 Taux de conformité physico-chimique (%)	99,90	99,88	99,88	99,91

Sur 483 583 paramètres physico-chimiques analysés, 422 ont été déclarés non conformes.

Les résultats des contrôles sanitaires officiels témoignent d'une très bonne qualité microbiologique et physico-chimique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation actuelle.

Les taux de conformité inférieurs à 100% sont dus à des dépassements ponctuels solutionnés ou en cours de résolution par des actions correctives systématiques et immédiates.

Les ouvrages de stockage d'eau potable dans les UDI

Les dates de nettoyage et désinfection des ouvrages de stockage sont reprises en annexe du rapport.

En 2022, sur les 343 réservoirs et citernes, 54 réservoirs n'ont pas pu être nettoyés pour diverses causes : problème d'accès, travaux en cours, rénovation prévue... mais également pour respecter les arrêtés préfectoraux concernant les restrictions de l'usage de l'eau pour cause de sécheresse en 2022 (39 réservoirs concernés).

Ouvrages de stockage des communes adhérentes

Nombre d'ouvrages de stockage d'eau potable au 31/12/2022	Volume total de stockage
343	170 707 m3

3.2. Les communes et leur réseau de distribution

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P103.2 traduit la bonne connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

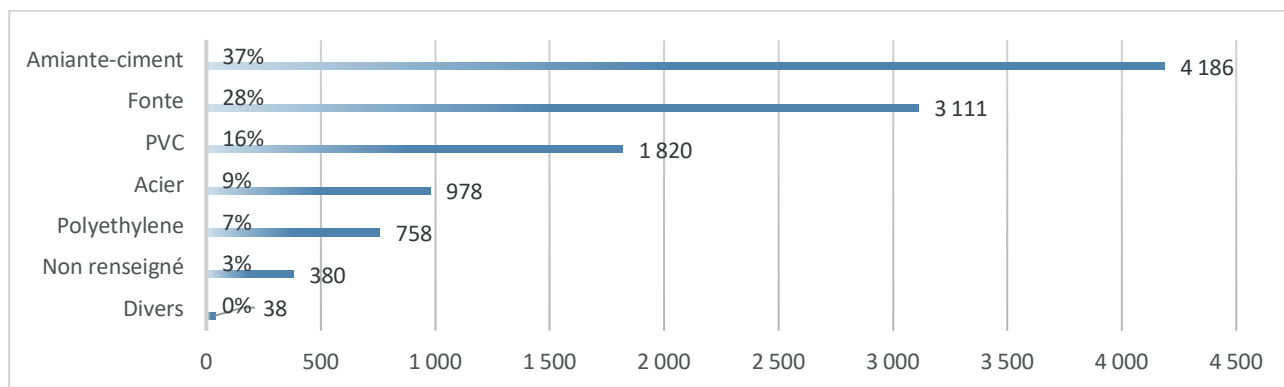
	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux	10 / 10
	Procédure de mise à jour des plans	5 / 5
B	Inventaire des réseaux avec les diamètres, les matériaux	15 / 15
	Inventaire des réseaux avec date ou période de pose	12 / 15
C	Les plans précisent la localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges...)	10 / 10
	Existence et mise à jour annuel des pompes et équipements électromécaniques sur les ouvrages	10 / 10
	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10 / 10
	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du compteur	10 / 10
	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de fuite	10 / 10
	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions (Réparations, travaux, ...)	10 / 10
	Existence d'un programme pluriannuel de renouvellement de canalisations	10 / 10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	0 / 5	

L'obtention des **15 points en A** est nécessaire pour ajouter les points de la **section B**

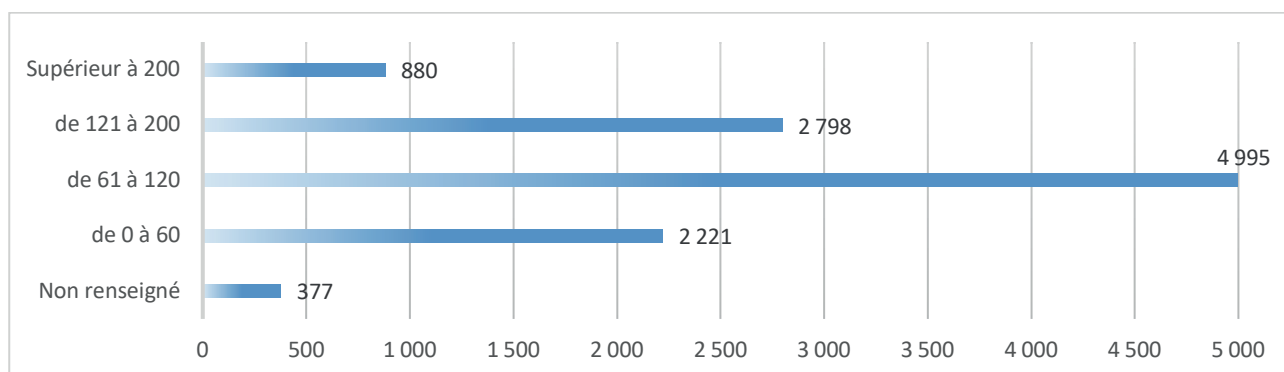
L'obtention des **40 points en A + B** est nécessaire pour ajouter les points de la **section C**

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P103.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable /120	102	102	112	112

Répartition des matériaux des canalisations par Km de réseau



Répartition des diamètres des canalisations en millimètre par Km de réseau



Le linéaire des réseaux et les branchements d'eau potable

Nombre total de branchements d'eau potable (Branchements actifs)	422 252
Linéaire total des réseaux de distribution d'eau potable	11 271 km (patrimoine SIDEN-SIAN) 10 769 Km (exploités par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau)

Les branchements plomb

En 2022, 789 remplacements de branchement en plomb ont été effectués et 97 nouveaux branchements en plomb ont été identifiés, notamment dans les communes adhérentes en 2022.

Nombre de branchements actifs au 31/12/2021	Nombre de branchements renouvelés en 2022	Evolution	Nombre de nouveaux branchements identifiés en 2022
18 214	789	-4,3 %	97
Nombre de branchements plomb actifs au 31/12/2022 : 17 673 (soit 4,2 % des branchements)			

Les activités du Service Eau Potable en nombre d'interventions dans les communes

Types	Nombre d'interventions en 2022
Réparation et maintenance sur réseaux de distribution d'eau potable	4 058
Réparation et maintenance sur branchements d'eau potable	9 950
Renouvellement des compteurs	21 293
Réparation des compteurs	6 138

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées / 1000 abonnés	2,37	2,17	1,80	1,94
D151 Délai maximal d'ouverture de branchements existants / jours	3	3	3	3
P152.1 Taux de respect du délai d'ouverture des branchements (%)	99,01	99,68	98,88	98,87

Le volume d'eau consommé dans les communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Volumes consommés 2022 en m3
Domestiques	32 111 890
Industriels	4 747 776
Vente d'eau en gros	2 309 816
Agriculteurs	2 096 952
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	830 616
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	803 184
Total des volumes consommés	42 900 234

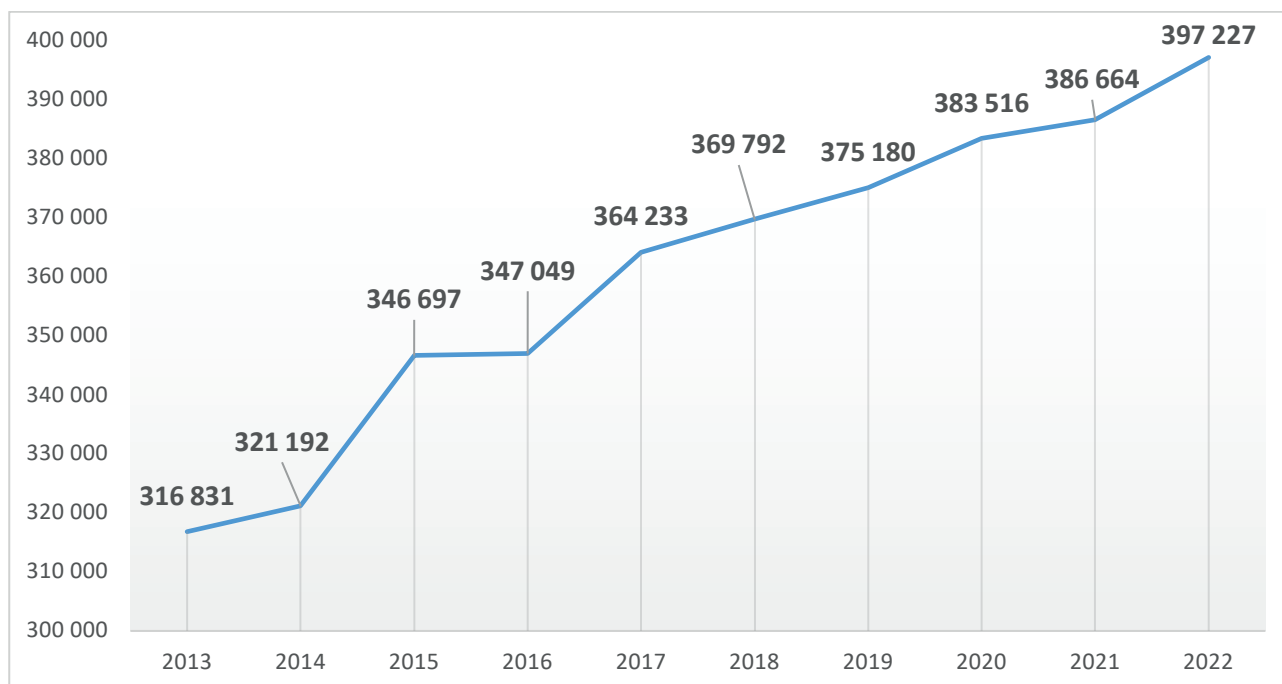
Le nombre d'abonnés des communes exploitées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau

Nature des branchements	Nombre d'abonnés 2022
Domestiques	383 298
Agriculteurs	7 486
Bâtiments communaux (Mairie, école, ...)	5 321
Industriels	694
Administrations (Collèges, Lycées, ...)	386
Vente d'eau en gros	42
Total du nombre d'abonnés	397 227

La consommation moyenne par ménage (abonnés de type domestiques) est de 83,8 m³ en 2022

	2018	2019	2020	2021	2022
Consommation des ménages (m3)	80,9	81,4	82,5	84,6	83,8

Evolution du nombre d'abonnés sur la période 2013 - 2022 (+25 % en 10 ans)



La forte augmentation du nombre d'abonnés en 2015 s'explique par la reprise d'exploitation directe d'un nombre important de communes déjà adhérentes depuis plusieurs années, en plus de nouvelles adhésions, ainsi que de l'accroissement naturel du nombre d'habitations dans les communes adhérentes.

3.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Eau Potable

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 12/12/2022 fixant les frais d'accès au service (Série de prix)

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT (Compteur calibre 15)	2,63 *	2,63	0 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 1 : 0 à 80 m ³)	1,385	1,517	9,5 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 (Tranche 2 : 81 à 6000 m ³)	1,556	1,747	12,3 %
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) en € HT	0,080	0,080	0 %
Redevance de pollution (Agence de l'Eau) en € HT	0,350	0,320	-8,6 %
T.V.A	5,5 %	5,5 %	0 %

* applicable au 01/07/2022

Tarifs du Service d'Eau Potable	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Frais d'accès au service en € HT (Ref 07011103)	41,82	45,12	7,9 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2019	2020	2021	2022
D102 Prix € TTC du service public de distribution d'eau potable au 1er janvier de l'année suivante pour 120 m ³	2,22	2,22	2,25	2,38

Recettes du Service d'Eau Potable

Recettes du Service d'Eau Potable		2022 (M€)	2021 (M€)	Variation (M€)
Vente d'eau	85%	70,3	66,8	+3,5
Prestations de services	13%	10,6	11,5	-0,9
Recettes diverses	1%	0,9	0,9	-
Production immobilisée	1%	0,8	0,4	+0,4
Recettes totales	100%	82,6	79,6	+3,0

Compte financier SIDEN-SIAN Noréade Eau voté le 21/06/2023

3.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Eau Potable	2021	2022
Montant financier HT des travaux payés pendant le dernier exercice / M€	32,6	39,1
Montant des subventions / M€	6,7	2,9

* A partir de 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 2154 et 218X)

Etat de la dette du service

Service Eau Potable		2021	2022
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€		31,6	29,4
Montant remboursé au cours de l'exercice / €	En capital / M€	3,6	3,9
	En intérêts / M€	0,8	0,7

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P153.2	Durée d'extinction de la dette en années	1,0	1,0	1,1	1,1

Dotation aux amortissements : 16,7 M€ (Net)

Autofinancement

Service Eau Potable	2021	2022
Autofinancement net du service en M€	24,9	22,1
Autofinancement brut du service en M€	28,5	26,1

3.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux Eau Potable adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice (Autorisation de programme)

Les délibérations fixant les programmes pluriannuels de travaux pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 07/11/2022 fixant les programmes du service d'eau potable (détail en annexe)

PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026 (Situation septembre 2022)

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT - EAU

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ressources en eau et traitement	1,9 M€	0,9 M€	2,0 M€	7,8 M€	2,2 M€	0,3 M€	15,1 M€
Sécurisations et interconnexions	7,6 M€	8,1 M€	6,2 M€	0,6 M€	3,5 M€	1,5 M€	27,5 M€
Réseaux de distribution	26,9 M€	26,4 M€	26,2 M€	27,9 M€	24,9 M€	24,5 M€	156,8 M€
Réservoirs et citernes	4,1 M€	2,5 M€	2,2 M€	0,3 M€	- M€	- M€	9,1 M€
Montant Total (a) (Nombre d'opérations)	40,5 M€ (129)	37,9 M€ (143)	36,6 M€ (128)	36,6 M€ (113)	30,6 M€ (101)	26,3 M€ (92)	208,5 M€ (706)

Montant total prévisionnel 222,0 M€

OPÉRATIONS AFFECTÉES SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Montants affectés sur autorisations de programme (b) (Nombre d'opérations)	38,2 M€ (123)	21,1 M€ (84)	0,6 M€ (3)	0,6 M€ (3)	- M€ (0)	0,5 M€ (2)	61,0 M€ (214)
Montants payés (Taux d'avancement sur opérations programmées) (b)/(a)	13,1 M€ 32 %	4,5 M€ 12 %	0,2 M€ 1 %	0,2 M€ 1 %	- M€ (0)	- M€ (0)	18,0 M€ 9 %

Le renouvellement des réseaux d'eau potable

Années	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire total des réseaux (km)	10 677,036	10 767,842	10 992,190	11 031,875	11 270,728
Linéaire renouvelé (km)	61,438	53,769	53,233	56,870	43,463

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux Eau Potable (%)	0,47	0,49	0,49	0,48

3.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P109.0 Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité eau potable (€/m3)	0,001581	0,000850	0,000939	0,001400

En 2022, 56 809,79 € ont été versés à un fond de solidarité eau ou équivalent (Pour rappel en 2021, 37 310,71 € ont été versés).

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,45	3,88	3,98	4,39

L'augmentation constatée du taux d'impayés correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés.

Opérations de coopération décentralisée

Les délibérations suivantes ont été prises dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités Territoriales :

Date de délibération	Intitulé et Bénéficiaire	Montant
09/07/2020 (Eau) pour 2020 à 2022	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'Association Inter'Aide pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans le District de Daramolo au sud de l'Ethiopie	5 371 € par an pendant 3 ans
22/02/2022 (Eau et Assainissement)	Soutien au projet de coopération décentralisée de l'association Grain de Sénévé pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des élèves et des populations d'ADJOVE, de GANAVE et de YEVIEPE au TOGO	15 000 € (5 000€ par village)

4. LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

Au 31/12/2022, 492 communes avaient transféré leur compétence DECI au SIDEN-SIAN.

4.1. Les ouvrages de défense incendie des communes

Ouvrages	Nombre (Décembre 2022)
Poteaux et Bouches d'incendie	12 123
Citernes, réserves incendie et points d'aspiration	465

Les interventions sur les ouvrages de défense incendie

Types	Nombre (Année 2022)
Campagne de pesage des hydrants	2 818
Réponses aux permis de construire (PC, PA et CU*)	4 361
Campagne d'entretien des accès et de la signalisation	8 975
Réparations et entretien d'hydrants	249
Renouvellements d'hydrants	194
Créations d'hydrants	48
Nombre total d'interventions sur les ouvrages	16 645

* PC, PA et CU : permis de construire, permis d'aménager et certificats d'urbanisation

En 2022, 88 schémas communaux DECI ont été établis et 88 arrêtés ont été mis en place.

4.2. Tarification - autofinancement net et dépenses d'équipement

Ce service est financé par des cotisations communales. Le tarif 2022 du service a été fixé par la Délibération du 12/12/2022 : ce tarif de 5,00 € TTC par habitant est resté identique depuis 2016.

Tarification du service

Tarif du service	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Cotisation DECI au SIDEN-SIAN par habitant en € TTC	5,00	5,00	0 %

Autofinancement net

Poste	Montant en M€
Recettes d'exploitation du service (Cotisations syndicales)	3,3
Dépenses d'exploitation du service	0,8
Annuité d'emprunts	0
Autofinancement net	2,5

Répartition des dépenses

Les dépenses d'équipements hors programmes de travaux (création et renouvellement d'hydrants) se sont élevées à 0,8 M€.

Les dépenses d'équipements sur programmes de travaux (citernes incendie) se sont élevées à 1,0 M€.
(Participation versée sur travaux de réseau d'eau potable 0,6 M€)

La capacité d'autofinancement non utilisée en 2022 servira à financer les autorisations de programmes d'investissement en cours.

5. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le patrimoine assainissement du SIDEN-SIAN au 31/12/2022 en quelques chiffres :

Ouvrages	Chiffres 2022
Stations d'épuration	284 (dont 9 en DSP)
Stations de pompage d'eaux usées	2 624
Linéaire de canalisations d'assainissement (séparatif, unitaire et pluvial)	7 598 Km (dont 372 Km en DSP)

Indicateur	2019	2020	2021	2022
D201 Estimation du nombre d'habitants desservis	634 492	633 024	652 863	683 844

Nota : La baisse 2019-2020 est liée au retrait provisoire des communes de la Communauté de Communes Picardie des Châteaux pour 5 356 habitants desservis.

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P258.1 Taux de réclamations pour 1 000 abonnés	0,61	0,65	0,82	0,77

Données du dispositif de mémorisation des réclamations : Le nombre de réclamations écrites relatives à l'assainissement collectif pour l'année 2022 s'élève à 234 pour 301 884 abonnés (pour rappel en 2021, il y avait 235 réclamations pour 286 778 abonnés).

5.1. Les communes et leurs agglomérations d'assainissement

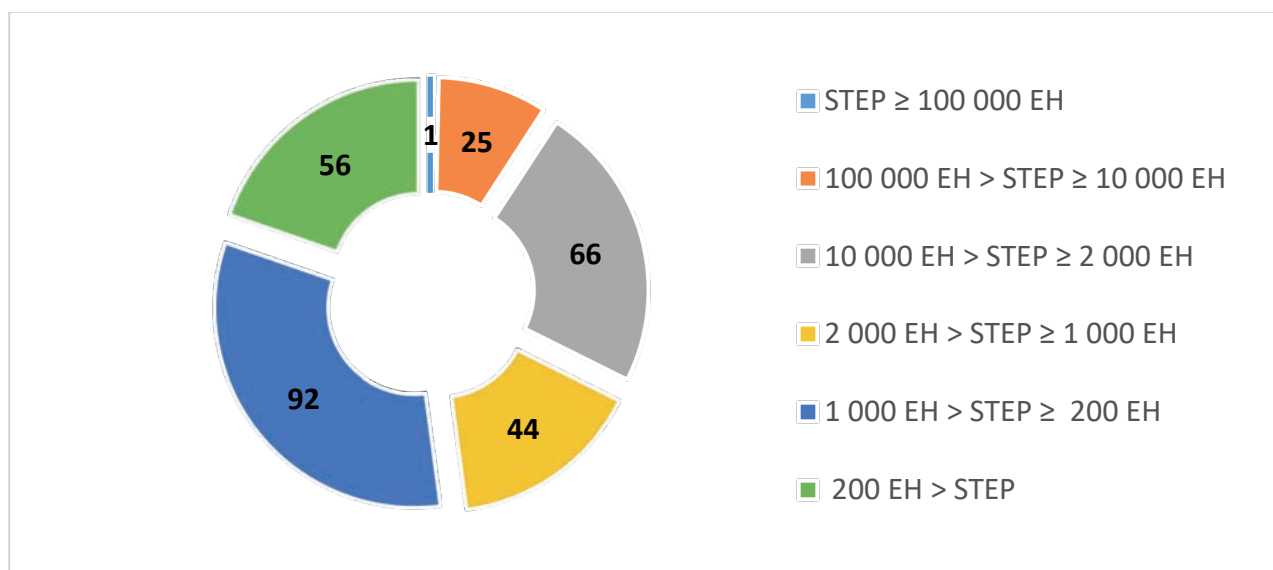
Indicateur	2019	2020	2021	2022
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (%)	93,49	94,32	94,96	95,43

Cet indicateur est calculé sur l'ensemble des communes adhérentes. Il peut régresser en fonction de nouvelles adhésions (augmentation du nombre d'abonnés à desservir). Dans l'absolu, la desserte s'améliore chaque année avec le programme d'investissement réalisé par le SIDEN-SIAN.

Les ouvrages d'épuration

Nombre total de stations d'épuration	284
Nombre total d'équivalents habitants	1 020 740

Représentation du nombre de stations d'épuration par classe de capacité de traitement



Répartition des capacités des stations d'épuration en nombre et en équivalents habitants

Classes de capacité des stations d'épuration (STEP)	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
STEP ≥ 100 000 EH	1	110 000
100 000 EH > STEP ≥ 10 000 EH	25	479 000
10 000 EH > STEP ≥ 2 000 EH	66	319 496
2 000 EH > STEP ≥ 1 000 EH	44	62 126
1 000 EH > STEP ≥ 200 EH	92	45 503
200 EH > STEP	56	4 615

Répartition des types de traitement en nombre et en équivalents habitants

Types de traitement des stations d'épuration	Nombre d'ouvrages	Equivalents habitants
Boues activées faible charge	179	990 543
Lagunage	56	24 389
Autres	49	5 808
TOTAL	279	1 020 740

Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions réglementaires

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P254.3	Conformité des performances d'épuration au regard de l'acte individuel (%)	94,43	94,36	94,30	93,88

L'indicateur peut fluctuer en fonction des conditions climatiques annuelles (impact de la pluie sur les réseaux unitaires), ou avec la prise en compte d'ouvrages supplémentaires suite à des nouvelles adhésions de communes ou avec l'évolution des exigences réglementaires.

Les charges reçues et rejetées par l'ensemble des stations d'épuration en 2022

Paramètres (Valeur moyenne annuelle)	Entrée (Kg/jour)	Sortie (Kg/jour)	Rendement moyen
DBO5	21 076	390	98,1 %
DCO	59 220	2 473	95,8 %
MES	27 809	586	97,9 %

Volume entrant dans les ouvrages de traitement (m3/an)	34 160 996
--	------------

Conformité de la collecte, des équipements et de la performance des stations d'épuration

Les services de Police des Eaux (DDTM du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et DDT de l'Aisne) délivrent chaque année les jugements de conformité des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour l'année écoulée.

Leurs jugements sont fondés sur les données d'auto-surveillance et sur les bilans annuels transmis par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Depuis 2017, le taux de déversement des réseaux unitaires par temps de pluie est également pris en compte dans les jugements de conformité avec un objectif progressivement renforcé pour le département du Nord : moins de 15 % de déversement en 2016, moins de 13 % en 2017, moins de 11 % en 2018 et 2019 et moins 5 % en 2020 (pour tous les départements).

Etant donné la part importante de réseaux unitaires dans nos communes adhérentes, la prise en compte de ce nouveau critère a entraîné la perte de conformité des réseaux de collecte suivants, et donc la baisse de l'indicateur P 203.3 pour les agglomérations d'assainissement suivantes :

- En 2016 et 2017 : AVESNES-SUR-HELPE, AUBY, CYSOING, FLINES-LEZ-RACHES, LE CATEAU-CAMBRESIS, MASNIERES, NEUVILLE-SUR-ESCAUT, OSTRICOURT, LECELLES-SAINT-AMAND et suite adhésion en 2018: AUBERCHICOURT et GONDECOURT, puis suite adhésion en 2021 : BEUVRAGES
- En 2017 : CAULLERY, COBRIEUX, WALLERS et suite adhésion en 2018 : SOMAIN,
- En 2018 : MARQUETTE-EN-OSTREVENT, THUMERIES,
- En 2019 : ANOR, BREBIERES, BRUILLE-SAINT-AMAND, COUSOLRE, HONDSCHOOTE, LALLAING, RIEUX-EN-CAMBRESIS, SAINS-DU-NORD, SAINT-AUBERT, VITRY-EN-ARTOIS,
- En 2020 : BAILLEUL, BEAUVOIS-EN-CAMBRÉSIS (BII), BERGUES, BEUVRY-LA-FORET, HONDSCHOOTE, MORBECQUE, PONT-A-MARCQ, TRELON, WORMHOUT.

Les indicateurs P204.3 et P205.3 sont liés : Une agglomération non conforme trois années de suite sur les performances de la station entraîne une non-conformité équipement la 3ème année. Ainsi ces deux indicateurs se sont également dégradés car eux-mêmes étroitement liés à la conformité de la collecte (P203.3). En effet, à partir de 2021, les données autosurveillance du réseau sont suffisamment nombreuses (5 années complètes) pour statuer sur la conformité globale de l'agglomération d'assainissement (réseau et station). Il faut limiter au maximum les déversements que ce soit sur le réseau (P203.3) ou sur le dernier déversoir en tête de station (pris en compte pour le calcul de P205.3 mais aussi P204.3).

Dès fin 2016, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a enclenché un diagnostic des réseaux ayant perdu leur conformité afin de définir les plans d'actions qui permettront :

- De réduire les apports d'eau de ruissellement dans les ouvrages (déconnexion de fossés, de surfaces imperméabilisées, ...),
- De limiter les volumes déversés par temps de pluie.

Une fois les plans d'actions définis et validés par les services de Police des Eaux, des arrêtés préfectoraux fixeront les calendriers de mise en œuvre par le SIDEN-SIAN dans chaque agglomération concernée.

Entre-temps, les réseaux de collecte sont classés « en cours de conformité (ECC) ». A partir de 2021, ils sont classés « non conformes » si le SIDEN-SIAN ne définit pas un plan d'actions ou si le SIDEN-SIAN ne met pas en œuvre le plan d'actions pour permettre un retour à la conformité selon le calendrier annoncé.

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P203.3 Conformité de la collecte des effluents (%)	56,84	39,52	42,25	43,28
P204.3 Conformité des équipements d'épuration (%)	94,06	89,43	92,12	93,70
P205.3 Conformité de la performance d'épuration (%)	87,05	79,48	88,38	85,95

La gestion des boues des stations d'épuration

Les stations d'épuration exploitées par le SIDEN-SIAN produisent chaque année plus de 8 000 tonnes de boues (en tonnes de matières sèches). Etant donné la taille moyenne de ses stations et son positionnement essentiellement en milieu rural, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement privilégie le recyclage par épandage contrôlé en agriculture. Cette solution durable présente le meilleur compromis tant économique qu'écologique. Les boues conservant leur statut de déchet, le recyclage en agriculture est soumis à une réglementation stricte. L'agriculteur partenaire rend un service à la collectivité, de ce fait la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement prend en charge la totalité des frais engagés : épandage, conseils, analyses de boues de sols, de reliquats azotés.

Avant tout épandage, la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement doit obligatoirement :

- Réaliser une étude préalable. Cette étude permet de déterminer les contraintes de recyclage agricole (calendrier d'épandage, parcelles mises à disposition, études de sol) ;
- Etablir une convention avec chaque agriculteur partenaire ;
- Effectuer des analyses de boues et de sols ;
- Etablir chaque année des programmes prévisionnels d'épandage ;
- Rendre compte au préfet à la fin de chaque période d'épandage (Bilans annuels).

La crise sanitaire Covid-19 a également fortement impacté la gestion des boues d'épuration.

Dès mars 2020, les réglementations ont interdit l'épandage de boues liquides, par application du principe de précaution et à défaut d'informations et de données scientifiques garantissant l'absence totale de risques de propagation du virus du fait des épandages.

Seules les boues soumises à un processus d'hygiénisation (chimique ou thermique) pouvaient continuer à être épandues.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement a donc dû adapter l'organisation de ses filières de traitement de boues pour permettre la poursuite des épandages :

- Mise en place des procédures de chaulage renforcé (surchausage) des boues sur les sites de déshydratation,
- Démonstration de l'hygiénisation des boues après surchausage,
- Arrêt complet de l'épandage de boues liquides et déshydratation systématisée,
- Mise en place d'un contrôle continu du surchausage des lots de boues déshydratées.

L'ensemble de ces actions mises en œuvre dans un délai court a permis d'épandre à l'été 2020 et l'été 2021 la quasi-totalité des boues produites. Tous les épandages ont pu être réalisés dans le respect des nouvelles consignes réglementaires. Par ailleurs, la nécessité d'hygiénisation des boues a été prolongée en 2022.

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
D203	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonne de matière sèche)	8 730	9 994	10 780	11 634

Les fluctuations de l'indicateur D203 sont en partie dues à la forte variation des quantités de boues stockées en fin d'année sur chaque station. Les épandages sont conditionnés par la météo entre septembre et novembre. La poursuite de la desserte en zone d'assainissement collectif et l'amélioration des raccordements contribuent à l'augmentation de la quantité de boues produites, directement liée à la quantité de pollution traitée. Par ailleurs, l'augmentation depuis 2020 s'explique aussi par l'interdiction d'épandage des boues liquides liée à la crise sanitaire Covid-19 : les boues liquides sont déshydratées et un surchausage pour hygiénisation est effectué.

Le devenir des boues des stations d'épuration

Destination des boues	2021	2022
Boues produites par les stations d'épuration en tonne de matière sèche	8 139	8 133
Boues épandues en agriculture en tonne de matière sèche	9 974	11 158
Boues mises en centre agréé de stockage de déchets ultimes ou valorisées énergétiquement (cimenterie) ou compostées - en tonne de matière sèche	806	476

La différence entre le tonnage des boues produites et celui des boues évacuées est due non seulement aux effets du stockage mais également à l'ajout de produit de conditionnement (type chaux vive / éteinte et chlorure ferrique). La chaux augmente par ailleurs la valeur agronomique des boues pour l'usage en agriculture.

5.2. Les communes et leur réseau d'assainissement collectif

Le zonage d'assainissement dans les communes

Etat d'avancement des zonages approuvés	2021	2022
Nombre de communes ayant un zonage approuvé	431	443
Nombre de communes adhérentes en assainissement collectif	594	608
Taux d'avancement	73 %	73 %

Logements en zone d'assainissement collectif desservis	301 884
Logements en zone d'assainissement collectif à desservir	14 468

Chiffres au 31/12/2022

L'état d'avancement des réseaux d'assainissement collectif

454 communes, soit **74,7 %** des communes adhérentes, sont complètement équipées (zone d'assainissement complètement desservie).

104 communes, soit **17,1 %** des communes adhérentes, n'ont plus qu'une tranche d'extension de réseaux à réaliser pour achever la desserte de la zone d'assainissement collectif.

L'application SPIRA (Suivi du Programme d'Investissement des Réseaux d'Assainissement), développée en interne, permet notamment un suivi détaillé par commune de l'avancement concernant la desserte en Assainissement Collectif et les travaux réalisés ou restant à réaliser.

Les autorisations de déversement d'effluents industriels

Indicateur		2019	2020	2021	2022
D202	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels	56	59	61	63

La liste des autorisations par station d'épuration est disponible en annexe.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

L'indicateur P202.2 traduit la connaissance du patrimoine. Son calcul a été modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013. La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 avec le barème de cotation suivant :

	Conditions	Points
A	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées	10 / 10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5 / 5
B	Existence d'un inventaire des réseaux (diamètres, matériaux) et procédure de mise à jour annuelle	10 / 10
	Inventaire des réseaux avec diamètres, matériaux (>50%) - Etat 2022: 68,64 %	2 / 5
	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés sur plan des réseaux	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec date ou la période de pose (>50%)	0 / 5
C	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	0 / 10
	Inventaire des réseaux avec altimétrie (>50%)	0 / 5
	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs d'orage,...)	10 / 10
	Inventaire des équipements électromécaniques sur les ouvrages (GMAO) avec mise à jour annuelle	10 / 10
	Le plan ou l'inventaire des réseaux mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite	10 / 10
	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...)	10 / 10
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation (dates, état des réseaux, notamment par caméra, travaux effectués à leur suite)	0 / 10
	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	0 / 5

L'obtention des **15 points en A** est nécessaire pour ajouter les points de la **section B**

L'obtention des **40 points en A+B** est nécessaire pour ajouter les points de la **section C**

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	27	27	27	27

Un programme d'actions est mis en place en 2023 pour améliorer notre connaissance des caractéristiques des réseaux d'assainissement (diamètre, matériaux et année de pose). Ces actions permettront d'atteindre la barre des 40 points pour les parties A et B et ainsi valider les points de la partie C (40 points supplémentaires en 2022).

Le linéaire de réseaux d'assainissement

Linéaire total	Réseau unitaire	Réseau séparatif usé	Réseau séparatif pluvial	Réseau sous pression	Divers et non identifié	Stations de pompage
7 598 Km	1 809 Km	2 348 Km	2 355Km	1 061 Km	25 Km	2 624

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	0,35	0,39	0,41	0,39

Le SIDEN-SIAN poursuit l'effort sur les investissements de premier équipement en réseaux et stations d'épuration. Un programme technique a été également mis en place pour permettre la prise en charge du renouvellement des réseaux de collecte existants. En 2022, 18 964 mètres linéaires de réseaux ont été renouvelés.

Le patrimoine auto-surveillé des communes du SIDEN-SIAN et suivi des rejets au milieu naturel

L'ensemble des ouvrages du SIDEN-SIAN concernés par l'obligation d'auto-surveillance sont équipés. Il s'agit des déversoirs d'orage et trop-pleins dont le niveau de capacité en charge brute DBO5 est supérieur ou égal à 120 kg/jour. Les déversoirs d'orage et ouvrages de déversements auto-surveillés du SIDEN-SIAN :

Ouvrages	Nombre
Déversoirs d'orage	2 244
Ouvrages de déversements auto-surveillés (Ouvrages de capacité charge brute > 120 kg/jour)	232

Sur les 232 ouvrages auto-surveillés, 151 ont pour finalité la conformité des réseaux (point Sandre « A1 ») et 81 ont pour finalité la conformité des stations d'épuration (point Sandre « A2 »).

Pour la catégorie « A1 », les prescriptions réglementaires dépendent du dimensionnement en flux de DBO5 de l'ouvrage :

120 kg/jour <= DBO5 < 600 kg/jour 140 ouvrages auto-surveillés Estimation des débits déversés sur les réseaux	DBO5 >= 600 kg/jour 11 ouvrages auto-surveillés Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux
--	---

Toutes les données issues des déversoirs d'orage et trop-pleins auto-surveillés sont transmises par l'intermédiaire d'un système de télégestion vers un logiciel de traitement et de suivi.

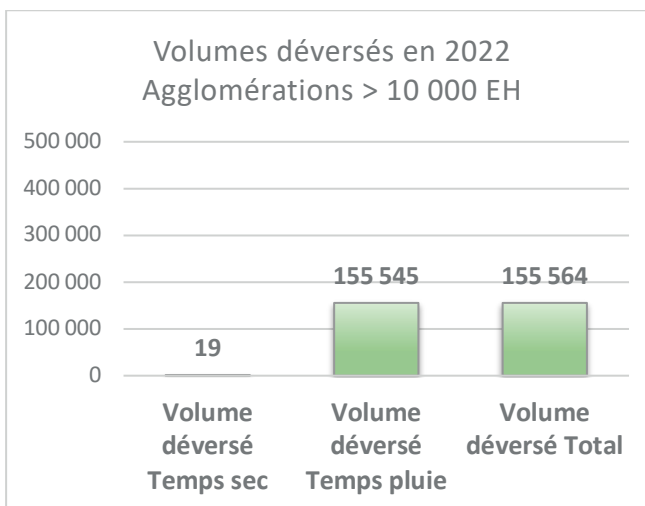
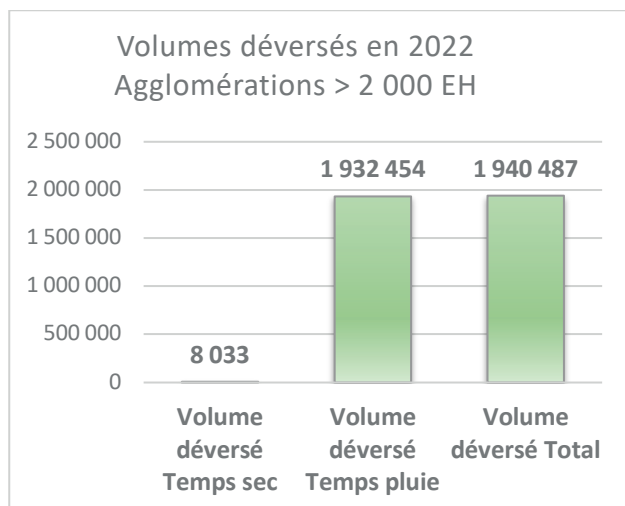
Des rapports mensuels sont transmis aux services de la Police de l'Eau, ainsi que les bilans annuels par agglomération d'assainissement.

- Estimation des débits déversés sur les réseaux

L'estimation des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est compris entre **120 et 600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population comprise entre 2 000 et 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Des travaux de mise en conformité ont été menés dans les nouvelles communes adhérentes cette année. Voir graphique page suivante.

- Mesure des débits déversés et estimation des charges déversées sur les réseaux

La mesure des débits déversés concerne les ouvrages dont le flux de DBO5 est supérieur à **600 kg/jour**, soit la collecte des eaux usées d'une population supérieure à 10 000 habitants (ou équivalents-habitants = EH). Voir graphique page suivante.



Indicateur		2019	2020	2021	2022
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte (sur 120)	114	114	120	120

Les interventions du Service Assainissement Collectif dans les communes du SIDEN-SIAN

Ouvrages	Nombre d'interventions 2022
Bouche d'égout (Intervention curative)	1 213
Branchement assainissement	1 620
Réseau assainissement	819
Station de refoulement	107

Indicateur		2019	2020	2021	2022
	Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage	97	195	148	98
P252.2	Linéaire de réseau de collecte (Km) - Hors réseau pluvial	4 687	4 811	4 974	5 243
	Nombre de points du réseau nécessitant au moins deux interventions de curage pour 100 km de réseau	2,07	4,05	2,98	1,87

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers / 1 000 habitants	0,02	0,01	0,01	0,01

On dénombre 8 débordements d'effluent dans les locaux d'usager en 2022.

Les linéaires de réseaux et branchements d'assainissement inspectés par caméra

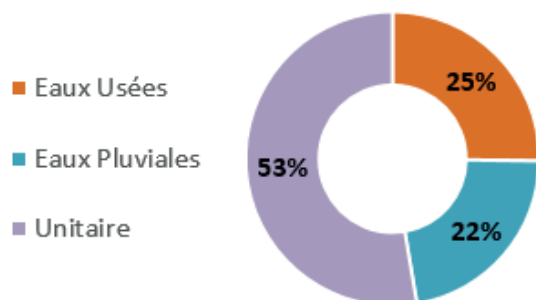
Les interventions d'inspection vidéo (ITV) de réseaux de collecte réalisées par la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement répondent à plusieurs enjeux :

- Les urgences et les interventions curatives lors de la détection de dysfonctionnements du réseau ou des branchements (bouchage, casse, effondrement...),
- Les investigations préalables aux travaux d'investissement menés par la Régie,
- Les interventions préventives destinées à accompagner les travaux menés par d'autres collectivités ou par les gestionnaires de voirie,
- La détection des eaux claires parasites captées dans les réseaux d'assainissement.

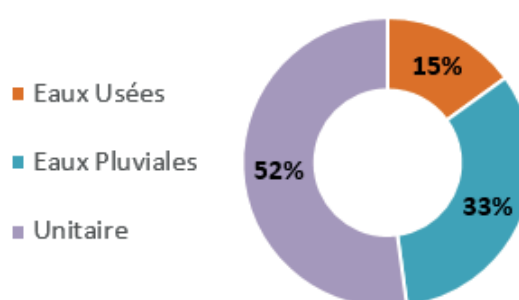
Au cours de l'année 2022, les linéaires de réseaux et branchements inspectés par caméra se décomposent de la manière suivante :

Ouvrages	Usé	Unitaire	Pluvial	Total
Réseaux (m)	18 274	38 135	16 018	72 427
Branchements (nombre)	78	270	170	518
Taux d'inspection / 100Km de réseau	0,78 %	2,11 %	0,68 %	

Répartition des ITV par type de réseau



Répartition des ITV par type de branchement



5.3. Tarification et recettes du service

Tarification du Service d'Assainissement Collectif

Délibération du 12/12/2022 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

Tarifs du Service d'Assainissement Collectif	Année 2022	Année 2023	Evolution %
Abonnement mensuel en € HT	4,40	4,40	0 %
Partie proportionnelle en € HT par m3 consommé	2,042	2,289	+12,1 %
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) en € HT	0,210	0,200	-5 %
T.V.A	10 %	10 %	0 %

Indicateur	2019	2020	2021	2022
D204 Prix € TTC du service public d'assainissement collectif au 1er janvier de l'année suivante	2,79	2,80	2,96	3,22

Recettes du Service d'Assainissement Collectif

Recettes du Service d'Assainissement Collectif		2022 (M€)	2021 (M€)	Variation (M€)
Redevance Assainissement	74%	67,2	60,5	+6,7
Contribution pour eaux pluviales	16%	14,7	13,9	+0,8
Prestations de service	4%	3,4	3,1	+0,3
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	3%	2,6	3,0	-0,4
Primes d'épuration	3%	2,4	2,1	+0,3
Recettes diverses	0%	0,4	1,4	-1,0
Production immobilisée	0%	0,4	0,3	+0,1
Recettes totales	100%	91,1	84,3	+6,8

Compte financier SIDEN-SIAN Noréade Assainissement voté le 21/06/2023.

L'évolution annuelle est expliquée en page 15 de la présentation des comptes financiers de l'année 2022.

La Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement assure la gestion des eaux pluviales des communes adhérentes au SIDEN-SIAN hors communes en Délégation de Service Public, en contrepartie du versement d'une participation du budget principal du SIDEN-SIAN.

5.4. Financement des investissements du service

Montants financiers

Service Assainissement Collectif	2021	2022
Montant financier des travaux payés pendant le dernier exercice (en M€ HT)	44,0 *	47,1 *
Montant des subventions en M€	7,2	4,4

* Depuis 2020, prise en compte des chapitres 23 et 21 (sauf 2154 et 218X)

Etat de la dette du service d'assainissement collectif

Service Assainissement Collectif	2021	2022
En cours de la dette au 31 décembre année N (montant restant dû) / M€	98,1	103,0
Montant remboursé au cours de l'exercice / M€	En capital / M€	9,8
	En intérêts / M€	2,4

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P256.2 Durée d'extinction de la dette en années	2,1	2,4	2,3	2,6

Dotation aux amortissements : 33,9 M€ (Net)

Autofinancement

Service Assainissement Collectif	2021	2022
Autofinancement net du service en M€	34,4	29,4
Autofinancement brut du service en M€	42,6	39,2

5.5. Les programmes d'investissement du service

Présentation des programmes pluriannuels de travaux d'Assainissement Collectif du SIDEN-SIAN adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Délibération du 07/11/2022 fixant les programmes pluriannuels de travaux du service d'assainissement collectif (détail en annexe)

PLAN PLURIANNUEL DE PROGRAMMATION 2021-2026 (Situation septembre 2022)

OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Catégories d'ouvrages	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
Ouvrages de traitement des eaux usées et des boues, bassins de stockage et ouvrages de transport des eaux usées	11,4 M€	7,2 M€	7,4 M€	12,6 M€	20,1 M€	11,2 M€	69,9 M€
Nouvelles dessertes en Assainissement Collectif	14,8 M€	14,5 M€	15,8 M€	17,0 M€	9,7 M€	6,2 M€	78,0 M€
Programme de renouvellement et d'amélioration des réseaux	17,3 M€	21,2 M€	17,4 M€	11,4 M€	10,0 M€	4,8 M€	82,1 M€
Montant total (a) (Nombre d'opérations)	43,5 M€ (106)	42,9 M€ (122)	40,6 M€ (104)	41,0 M€ (101)	39,8 M€ (72)	22,2 M€ (40)	230,0 M€ (545)

Montant total prévisionnel 240,0 M€

OPÉRATIONS AFFECTÉES SUR AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Montants affectés sur autorisations de programme (b) (Nombre d'opérations)	39,1 M€ (99)	23,0 M€ (78)	1,1 M€ (5)	1,2 M€ (1)	0,2 M€ (1)	- M€ (0)	64,6 M€ (184)
Montants payés (Taux d'avancement sur opérations programmées) (b)/(a)	11 M€ 25 %	2,5 M€ 6 %	0,2 M€ - %	0,4 M€ 1 %	- M€ - %	- M€ - %	14,1 M€ 6 %

5.6. Actions de solidarité dans le domaine de l'assainissement collectif

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P207	Montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,001005	0,000841	0,000868	0,001486

En 2022, 31 800 € ont été versés à un fond de solidarité Eau (Pour rappel, en 2021, 18 500 € ont été versés).

Indicateur		2019	2020	2021	2022
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3,45	3,88	3,98	4,39

L'augmentation du taux d'impayés constatée correspond à l'interdiction légale des coupures d'eau pour impayés, entraînant le même taux d'impayés pour la partie assainissement.

6. LES EAUX PLUVIALES

Le service public d'assainissement est également chargé de gérer la compétence des eaux pluviales. Cette compétence prévoit la gestion des eaux de ruissellement, issues des immeubles d'habitation, dans les ouvrages de collecte et éventuellement de stockage et le transfert des eaux pluviales jusqu'à l'exutoire immédiat du rejet en milieu naturel. Dans la limite de leur capacité, les ouvrages précités sont également utilisés pour la gestion des eaux de ruissellement des voiries.

Dans le cadre de la gestion des eaux pluviales, le SIDEN-SIAN déploie un volet préventif visant à prescrire des aménagements et des techniques de construction favorisant l'infiltration des eaux pluviales dans les sols ou le rejet direct vers les milieux naturels.

6.1. Tarification et recettes du service

Tarification du service

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- **Délibération du 12/12/2022** fixant le tarif de la cotisation syndicale pour eaux pluviales.

Tarif du service	2022	2023	Evolution %
Cotisation syndicale pour eaux pluviales (Montant en € TTC par habitant de la commune)	21,00	22,50	7,1 %

Recettes du service

Libellé	2022
Cotisations Syndicales perçues par le SIDEN-SIAN auprès des collectivités adhérentes pour la gestion des eaux pluviales (Montant en € TTC)	16,3 M€

7. LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1. Les indicateurs du Service d'Assainissement Non Collectif

Indicateur	2019	2020	2021	2022
D301.0 Évaluation du nombre d'habitants desservis	86 034	85 270	80 849	80 462

Indicateur	2019	2020	2021	2022
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif - sur 100	94,69	94,75	95,07	95,18

Ces indicateurs sont calculés sur l'ensemble des communes adhérentes. Ils peuvent régresser en fonction des retraits de communes ou des adhésions de communes sans zonage assainissement.

Indicateur	2019	2020	2021	2022
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,2	38,0	35,9	34,7

L'évolution du cadre réglementaire lié à l'Assainissement Non Collectif, en 2010 (loi « Grenelle II ») et en 2012 (arrêté « ANC »), a été transcrite dans les pratiques des SPANC en 2013 et a permis de redémarrer les contrôles périodiques de fonctionnement en 2014, sur la base des nouveaux critères réglementaires de jugement de conformité. Le taux de conformité affiché intègre les résultats des contrôles réalisés depuis fin 2013.

7.2. Activités du service

Activités	Nombre d'interventions 2022
Contrôle de conception ANC	172
Contrôle d'exécution ANC	156
Contrôle périodique existant	4 021
Dont avis notaire complet ANC	760

7.3. Tarification et recettes du service d'assainissement non collectif

Tarification du service d'assainissement non collectif (Délibération du 12/12/2022)

Tarifs de l'assainissement non collectif	2022	2023	Evolution %
Contrôle de la conception des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	82,41 € HT	88,92 € HT	+7,9 %
Contrôle de l'exécution des installations d'assainissement non collectif neuves, par dossier	91,46 € HT	98,69 € HT	+7,9 %
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectif avec une fréquence maximale entre deux contrôles de 4 ans	35,00 € HT	35,00 € HT	0 %
Taux de TVA	10 %	10 %	0 %

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif

Recettes et dépenses du service d'assainissement non collectif	2022 (k€)	2021 (k€)	Variation (k€)
Redevances de contrôle des installations	1 147	1 299	-152
Autres recettes	3	5	-2
Total recettes	1 150	1 304	-154
Dépenses de personnel	876	958	-82
Autres charges	352	342	+10
Total dépenses	1 228	1 300	-72
RESULTAT	-78	+4	
Excédent antérieur	1 498	1 494	
Excédent cumulé à fin d'année	1 420	1 498	

Extrait du compte financier Assainissement Non Collectif, voté le 21/06/2023

8. LA FACTURE TYPE

La loi sur l'eau dispose que la tarification de l'eau potable et de l'assainissement peut comprendre, outre une partie fixe correspondant aux charges fixes du service, une partie variable proportionnelle au volume d'eau consommé par l'abonné.

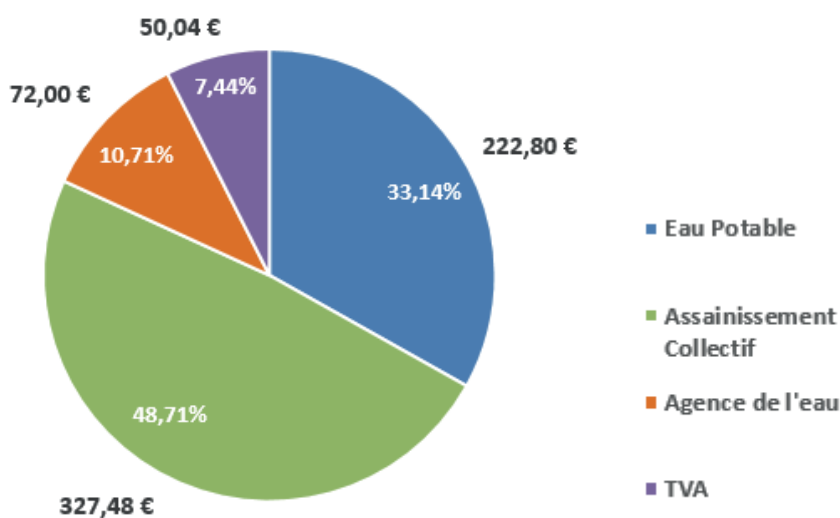
La tarification du SIDEN-SIAN a été établie selon ces prescriptions.

Les usagers du service se voient donc facturer chaque semestre :

- L'abonnement dont le montant est déterminé pour l'eau potable par le calibre du compteur desservant l'abonné. Ce calibre est établi lors de la demande de raccordement en fonction de son profil de consommation.
- La partie proportionnelle en fonction de la valeur de consommation relevée ou estimée.

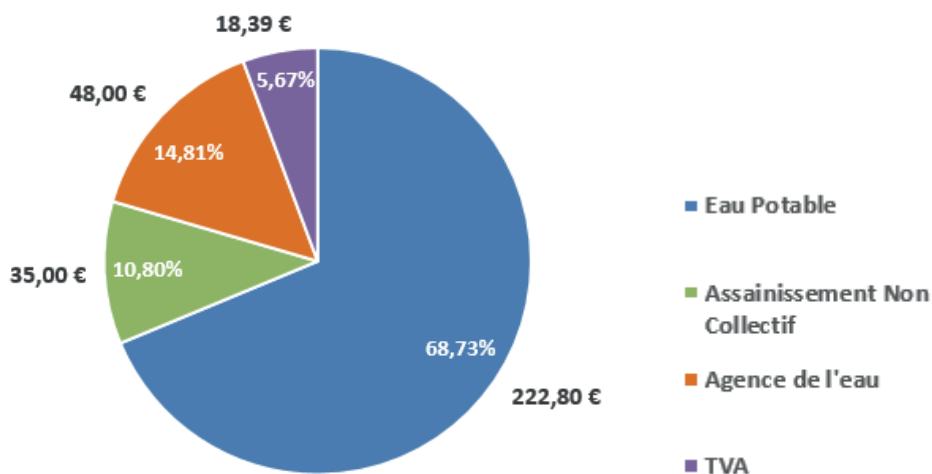
8.1. Facture type eau potable et assainissement collectif

Facture type 120 m³ avec les tarifs 2023 : 672,32 € TTC



8.2. Facture type eau potable et assainissement non collectif

Facture type 120 m³ avec les tarifs 2023 : 324,19 € TTC



Factures Types Eau Potable et Assainissement Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2022	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,385	110,80	6,09	116,89
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,556	62,24	3,42	65,66
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Partie fixe	12	4,400	52,80	5,28	58,08
Partie proportionnelle	120	2,042	245,04	24,50	269,54
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,210	25,20	2,52	27,72
TOTAL			579,24	46,39	625,63

ANNEE 2023	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2022-2023
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30	0,00%
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,517	121,36	6,67	128,03	9,53%
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,747	69,88	3,84	73,72	12,28%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,320	38,40	2,11	40,51	-8,57%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	12	4,400	52,80	5,28	58,08	0,00%
Partie proportionnelle	120	2,289	274,68	27,47	302,15	12,10%
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	120	0,200	24,00	2,40	26,40	-4,76%
TOTAL			622,28	50,04	672,32	7,46%

L'augmentation moyenne Tranche 1 +Tranche 2 est de 10,45 %

L'augmentation totale entre 2022 et 2023 est de 6,65% pour une facture de 80m3

Factures Types Eau Potable et Assainissement Non Collectif pour une consommation de 120m³

ANNEE 2022	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)					
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,385	110,80	6,09	116,89
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,556	62,24	3,42	65,66
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,350	42,00	2,31	44,31
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)					
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50
TOTAL			291,20	17,59	308,79

ANNEE 2023	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Variation 2022-2023
DISTRIBUTION DE L'EAU (SIDEN-SIAN Noréade Eau)						
Abonnement mensuel	12	2,630	31,56	1,74	33,30	0,00%
Consommation Tranche 1 (0-80 m3)	80	1,517	121,36	6,67	128,03	-2,51%
Consommation Tranche 2 (>80 m3)	40	1,747	69,88	3,84	73,72	12,28%
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,080	9,60	0,53	10,13	0,00%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,320	38,40	2,11	40,51	-8,57%
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES (SIDEN-SIAN Noréade Assainissement)						
Partie fixe	1	35,000	35,00	3,50	38,50	0,00%
TOTAL			305,80	18,39	324,19	4,99%

9. SYNTHÈSE DES INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le rapport aux communes.

Ce dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et en se comparant à d'autres services. Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Ces indicateurs officiels sont calculés sur l'activité globale du SIDEN-SIAN. Le tableau ci-dessous les récapitule dans l'ordre fixé par le décret.

La plupart de ces indicateurs ont été présentés et commentés dans le corps du rapport.

Degré de confiance entre parenthèses : A pour « très fiable », B pour « fiable » et C pour « peu fiable »

9.1. Les indicateurs du service public de distribution d'eau potable

Indicateur		2019	2020	2021	2022
<i>Indicateurs descriptifs</i>					
D101 (A)	Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de l'année	926 296	941 868	948 270	980 345
D102 (A)	Prix TTC du service de distribution d'eau potable (€/m ³) Année n+1	2,22	2,22	2,25	2,38
D151 (A)	Délai maximal d'ouverture des branchements existants (jours)	3	3	3	3
<i>Indicateurs de performance</i>					
P101.1 (A)	Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux (%)	99,95	99,99	99,97	99,98
P102.1 (A)	Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux (%)	99,90	99,88	99,88	99,91
P151.1 (B)	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (/1000 abonnés)	2,37	2,17	1,80	1,94
P152.1 (B)	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements (%)	99,01	99,68	98,88	98,87
P154.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,45	3,88	3,98	4,39
P155.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	1,59	1,12	1,38	1,31
P109.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/M ³)	0,001581	0,000850	0,000939	0,001400
P103.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120)	102	102	112	112
P107.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,47	0,49	0,49	0,48
P153.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	1,0	1,0	1,1	1,1
P104.3 (A)	Rendement du réseau d'eau potable (%)	76,69	75,42	80,44	80,01
P105.3 (A)	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour)	3,73	3,69	2,89	2,98
P106.3 (A)	Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour)	3,39	3,52	2,71	2,80
P108.3 (A)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	71,89	72,10	72,21	72,28

9.2. Les indicateurs du service public d'assainissement collectif

Indicateur		2019	2020	2021	2022
<i>Indicateurs descriptifs</i>					
D201 (C)	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte	634 492	633 024	652 863	683 844
D202 (A)	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels	56	59	61	63
D203 (A)	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (TMS)	8 730	9 994	10 780	11 634
D204 (A)	Prix TTC du service d'assainissement (€/m3) Année n+1	2,79	2,80	2,96	3,22
<i>Indicateurs de performance</i>					
P201.1 (C)	Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	93,49	94,32	94,96	95,43
P251.1 (B)	Taux de débordement des effluents dans les locaux d'usagers (%)	0,01	0,01	0,01	0,01
P257.0 (A)	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,45	3,88	3,98	4,39
P258.1 (B)	Taux de réclamations (/1000 abonnés)	0,61	0,65	0,82	0,77
P207.0 (A)	Montant des abandons de créances ou de versements à un fond de solidarité (€/m3)	0,001005	0,000841	0,000868	0,001486
P202.2 (A)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (/120)	27	27	27	27
P252.2 (B)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (/100km de réseaux)	2,07	4,05	2,98	1,87
P253.2 (B)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (%)	0,35	0,39	0,41	0,39
P256.2 (A)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	2,1	2,4	2,3	2,6
P203.3 (A)	Conformité de la collecte des effluents (%)	56,84	39,52	42,25	43,28
P204.3 (A)	Conformité des équipements des ouvrages d'épuration (%)	94,06	89,43	92,12	93,70
P205.3 (A)	Conformité des performances des ouvrages d'épuration (%)	87,05	79,48	88,38	85,95
P206.3 (B)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (%)	100	100	100	100
P254.3 (A)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (%)	94,43	94,36	94,30	93,88
P255.3 (A)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte d'eaux usées (/120)	114	114	120	120

9.3. Les indicateurs du service public d'assainissement non collectif

Indicateur		2019	2020	2021	2022
<i>Indicateurs descriptifs</i>					
D301.0 (C)	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	86 034	85 270	80 849	80 462
D302.0 (B)	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (/100)	94,69	94,75	95,07	95,18
<i>Indicateurs de performance</i>					
P301.3 (B)	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	37,2	38,0	35,9	34,7



Code Général des Collectivités Territoriales
Articles D 2224-1-2-3 et Annexes V & VI